

Conditions générales de location

1. **La réservation** devra être confirmée par un **acompte de 50 %** du montant total qui restera acquis en cas d'annulation de la part du client ; le règlement définitif du solde s'effectuera à votre arrivée le jour du début de votre réservation.
2. **Musique.** Le choix d'un professionnel de la sonorisation et de l'éclairage est libre. Ce professionnel devra être assuré.
3. **L'ensemble du mobilier** (tables et chaises, manges debouts) **devra être protégé** et rangé à l'intérieur. Tous les effets (**bouteilles vides, poubelles**, décoration...) emportés au départ du loueur. Le mobilier (tables, chaises) qui est sur place est à votre disposition. Si pour une raison quelconque le client souhaite louer un autre type de mobilier pour sa réception, il le fera sous sa responsabilité et toute manipulation (sortie et remise en place) du mobilier sur site est à sa charge.
4. **Le traiteur**, sous la responsabilité du loueur, nettoiera la cuisine, les réfrigérateurs, les congélateurs, enlèvement des poubelles et des bouteilles vides. La cuisine et les annexes doivent être propres à son départ.
5. **Décoration.** Afin de maintenir pour tous en parfait état les structures, les serpentins, pétards, confettis et autres cotillons sont interdits à l'intérieur comme à l'extérieur. Les éléments de décoration existants doivent rester en place et ne doivent être masqués par quoi que ce soit. Aucun accrochage sur les murs n'est autorisé. Pas d'agrafes sur les poutres. Les blasons ne peuvent être enlevés. Les feux d'artifices et les lancer de lanternes sont interdits.
6. **Responsabilité et assurances.** Les personnes présentes sur le site (invités, traiteur, personnel...) sont sous la responsabilité du loueur, qui fournira une attestation d'assurance précisant la date et la nature de l'événement. Le Château de Féligonde ne pourra être tenu responsable des vols survenus sur le site ou à ses abords. De même, il ne pourra être tenu responsable des accidents ou dommages qui ne seraient pas de son fait, et provoqués par le loueur ou ses invités au cours de la réunion. Dans le cas où le loueur fait appel à un prestataire de services particuliers, il le fait sous sa propre responsabilité. En tout état de cause, le Château de Féligonde se réserve le droit de dégager sa responsabilité dans le cas où les modalités d'exécution d'une réception lui seraient imposées contrairement aux règlements en vigueur. Pour des raisons de sécurité, les lancés de lanternes et feux d'artifice sont interdits.
7. **État des lieux.** Le client réceptionne les locaux en bon état de propreté ; s'il a des observations à faire, il devra les faire dans les deux heures qui suivent son arrivée sur place ; au-delà de ce délai, aucune contestation ne pourra être acceptée.
8. Le ménage est compris dans le tarif, cependant nous demandons à ce que le plus gros soit enlevé . **Un premier coup de balai doit être passé. Les tables et les chaises doivent être rangées comme vous les avez trouvés en arrivant à l'intérieur comme à l'extérieur.**

9.Observations:

.....
.....

Le souscripteur de toute réservation est présumé avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes conditions générales sans aucune restriction, ni réserve.

Fait à Le

Signature